

# Assainissement Non Collectif

*Un conseil en environnement,  
des solutions techniques et des  
réponses à vos questions*

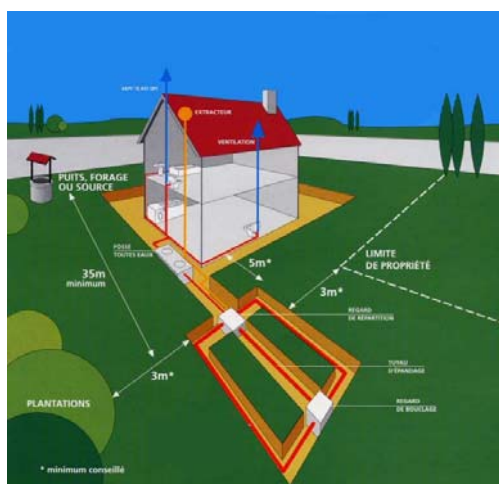


BUREAU D'ETUDES  
ASSAINISSEMENT &  
ENVIRONNEMENT DE LA  
BAIE

77, Avenue Aristide Briand  
50400 Granville

SARL au capital de 6.000 €  
SIRET : 49449039400017 - APE : 741 G

Poisson Xavier  
Tel : 06.99.71.50.00  
Fax : 02.33.61.45.84  
xavierpoisson2@gmail.com



## ■ Études de filières d'assainissement non collectif (ANC)

Réaliser une filière d'assainissement non collectif (individuel) nécessite de respecter certaines règles définies par la norme AFNOR XP DTU 64.1.

Le choix technique de la filière d'assainissement doit tenir compte des caractéristiques de votre terrain (perméabilité, présence d'eau, pente...) et de votre habitation (nombre de pièces). Une analyse du sol est donc indispensable pour bien définir la technique d'épandage la plus appropriée.

Nous définissons donc le système d'assainissement (taille, emplacement, technique) et nous vous accompagnons dans votre projet de construction ou de réhabilitation.

Nous intervenons aussi dans le cadre des projets de lotissement lorsque l'assainissement collectif n'est pas disponible.

## ■ Contrôle des ANC existants

Compte tenu de la législation et des responsabilités pénales des propriétaires, vérifier le fonctionnement des ANC est devenu nécessaire tous les 4 ans. Il est important lors de l'achat d'une maison de s'assurer du bon fonctionnement de l'installation.

Nous diagnostiquons l'état de votre installation et nous vous conseillons le cas échéant sur les solutions nécessaires à la mise en conformité pour résoudre les problèmes de fonctionnement.

<http://www.assainissement-environnement.com>